



# Chapitre 2: Traçabilité

## 2.1 Traçabilité

## Traçabilité

Dans cette activité, nous examinerons la première série d'exigences en matière de traçabilité et étudierons les sujets avec des études de cas.



## 2.1 Traçabilité

N°	Exigences fondamentales	Certification de groupe			Certific. indiv.
		Petites exp. agricoles	Grandes exp. agricoles	Direction du groupe	Petites/Grandes
2.1.1	<p>La <u>production totale certifiée</u> et la production certifiée de chaque agriculteur (en kg ou en tiges pour les fleurs) sont calculées une fois par an. Les calculs s'appuient sur une méthodologie fiable d'estimation des rendements (en kg/ha, en tiges/ha pour les fleurs) d'un échantillon représentatif d'exploitations agricoles ou d'unités agricoles. La méthodologie et les calculs sont documentés.</p> <p><i>Veillez consulter le SA-G-SD-8 Document d'orientation G : Estimation du rendement</i></p>			✓	✓
2.1.2	<p>La direction fait annuellement le bilan de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La production totale récoltée certifiée (en kg, en tiges pour les fleurs)</li> <li>• Le solde des produits achetés, produits, vendus et en stock</li> </ul> <p>Si la différence entre la production estimée et la production réalisée est &gt;15%, une justification raisonnable doit être donnée et des mesures doivent être prises pour empêcher la survenue de telles différences à l'avenir.</p> <p>Pour les groupes, les différences sont vérifiées et justifiées à la fois au niveau du groupe et au niveau individuel.</p>		✓	✓	✓



Lisez les exigences et leur applicabilité avant de passer à la page suivante

## 2.1.1

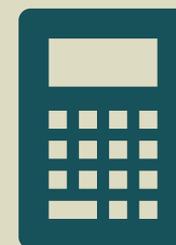
# La production certifiée totale et la production certifiée pour chaque producteur sont estimées une fois par an



Sonia est responsable d'un groupe d'exploitations agricoles certifiées.

Elle doit faire l'estimation annuelle du rendement basée sur un **calcul crédible** en **kilogrammes par hectare** (ou tiges par hectare) d'un **échantillon représentatif** d'exploitation ou d'unités agricoles.

Elle doit également **documenter** la méthodologie et le calcul.



## 2.1.2

### La direction fait annuellement le bilan de :

La production certifiée totale récoltée (en kg, en tiges pour les fleurs)

Le solde des produits achetés, produits, vendus et en stock



Sonia doit faire **le suivi des récoltes chaque année** et **comparer le rendement estimé** avec la **production réelle**. La **différence** entre le rendement estimé et la récolte réelle doit être **inférieure à 15%**. Si c'est plus pour un groupe, les différences sont vérifiées et doivent être justifiées à la fois au niveau du groupe et pour les membres individuels.

## Etude de cas

Examinons un exemple de la tenue d'enregistrements annuels.



James est responsable d'une grande exploitation agricole dans le groupe de Sonia. L'exploitation de James fait un hectare, et son estimation de rendement de feuilles fraîches était entre **1 400-1 600 kg**.

James a soumis un enregistrement de récolte pour sa ferme de **2 200 kg**. Cette différence a été notée, mais ni lui ni Sonia **n'ont pu fournir** une **justification** pour avoir soumis ce chiffre.



?

James respecte-t-il l'exigence de tenue de registres annuels ?

Réfléchissez à la réponse avant de passer à la page suivante

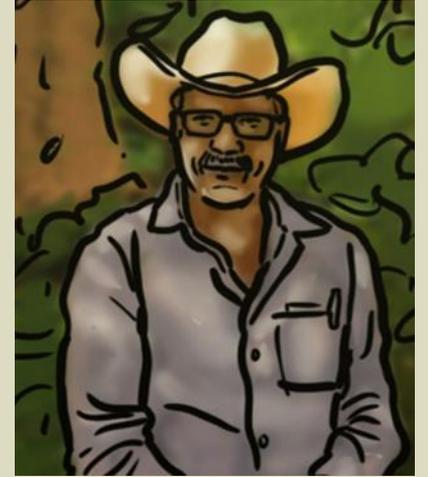
## Etude de cas - Solution



**La réponse est "Non"**, L'exploitation de James n'est pas conforme.

James a fourni une estimation de la production certifiée annuelle en kilogrammes par hectare à Sonia, comme requis **2.1.1**.

Cependant, en raison de **l'absence de documentation et de méthode de calcul crédible**, James ou Sonia n'ont **pas pu** justifier **la différence de plus de 15%** entre le rendement estimé et la récolte réelle pour être conforme à l'exigence **2.1.2**.



## 2.1 Traçabilité

N°	Exigences fondamentales	Certification de groupe			Certific. indiv.
		Petites exp. agricoles	Grandes exp. agricoles	Direction du groupe	Petites/Grandes
2.1.3	Les produits certifiés selon la Norme Rainforest Alliance doivent être visuellement séparés des produits non certifiés, mais aussi séparés les uns des autres à chaque étape, y compris leur transport, leur stockage et leur transformation.			✓	✓
2.1.4	La Direction a cartographié le parcours des produits jusqu'à la destination finale du <u>champ d'application du certificat</u> , y compris tous les intermédiaires (points de collecte, transport, unités de transformation, entrepôts, etc.) et les activités réalisées sur le produit.			✓	✓



Lisez les exigences et leur applicabilité avant de passer à la page suivante

## 2.1.3

# Les produits certifiés doivent être visuellement séparés des produits non certifiés à toutes les étapes



Sonia doit s'assurer que lorsque des produits des exploitation agricole **certifiées** et des exploitations **non certifiées** sont traités dans le **même établissement**, ils doivent être **physiquement séparés** à toutes les étapes, y compris le transport, le stockage et le traitement.

## 2.1.3

### Assurer la séparation visuelle

Sonia peut également assurer la ségrégation visuelle avec **étiquettes** qui indiquent :

- les lots qui sont **certifiés**, et
- les lots qui sont **non certifiés**, ou
- en mettant une **référence de certification** sur le **produit** ou l'emballage du produit **lui-même**.



## Etude de cas

Examinons le scénario suivant sur l'exigence de séparation des produits.



Le groupe de Sonia compte 20 membres. **Cinq** membres sont **certifiés** et les autres **15** membres ne le sont pas. Le groupe possède **un moulin** où **tout le café** de tous les membres est **transformé ensemble**.

Le café transformé est stocké dans leur entrepôt ensemble.

Lorsqu'un acheteur demande du café certifié, ils prennent un maximum de 25% de leur stock à l'entrepôt et le vendent comme **café certifié**.



?

**Sonia est-elle conforme à l'exigence de séparation des produits ?**

*Réfléchissez à la réponse avant de passer à la page suivante*

## Etude de cas - Solution

**La réponse est « Non »**, Le groupe de Sonia n'est pas conforme à l'exigence de séparation des produits.



Les produits certifiés doivent être séparés des produits non certifiés à toutes les étapes.

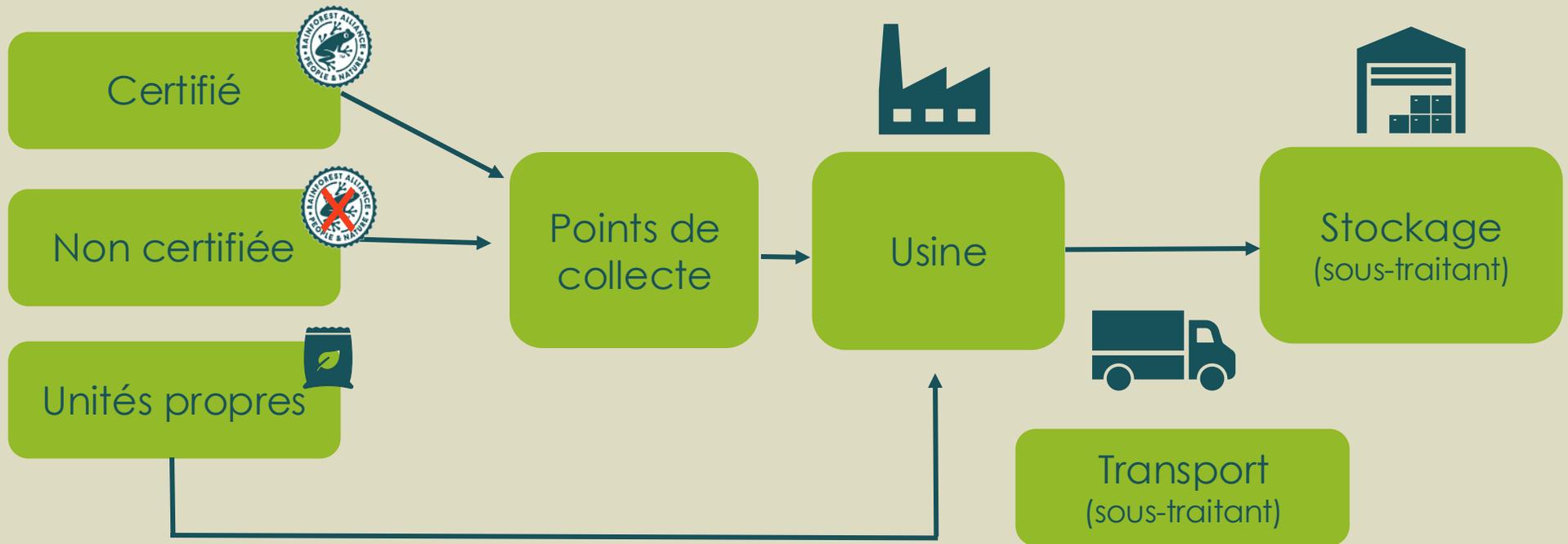


Le groupe de Sonia **mélange le café de tous les 20 membres** pendant le traitement au moulin et plus tard dans le stockage. **Par conséquent, il n'est pas conforme à l'exigence 2.1.3.**



## 2.1.4

La direction cartographie le flux de produits jusqu'à la fin du champ d'application du certificat ainsi que toutes les activités liées aux produits



En tant que responsable d'un groupe, Sonia élabore une **carte de flux de produits** qui **visualise toutes les activités et acteurs** qui sont **impliqués** avec le produit certifié . Cela aide Sonia à identifier où il y a des risques de mélange de produits certifiés avec des produits non certifiés.

## 2.1.4

# Identification des risques de mélange de produits certifiés et non certifiés

La carte de flux de produits doit inclure **toutes** les **activités sous le champ d'application du certificat**.

Elle indique également tous les acteurs impliqués dans les activités, tels que les sous-traitants.

D'après l'exemple de **carte de flux** montré dans la diapositive précédente, Sonia peut voir qu'il y a un risque de mélange de produits certifiés et des produits non certifiés...

- **aux points de collecte**, et
- lorsque les produits sont avec les **sous-traitants**.

Sur la base de cette carte, Sonia doit développer des mesures appropriées pour éviter le mélange, telles que l'**étiquetage** ou la **ségrégation physique**.



N°	Exigences fondamentales	Certification de groupe			Certific. indiv.
		Petites exp. agricoles	Grandes exp. agricoles	Direction du groupe	Petites/Grandes
2.1.5	<p>La traçabilité des produits certifiés peut remonter jusqu'à l'exploitation certifiée où ils ont été produits.</p> <p>La direction conserve les preuves d'achats et de ventes concernant les livraisons physiques provenant des produits certifiés, <u>multi-certifiés</u> et non certifiés. Elle s'assure que tous les intermédiaires font la même chose.</p> <p>Les documents d'achat et de vente affichent la date, le type de produit, le (pourcentage du) <u>volume certifié</u>, les informations sur le membre du groupe et, le cas échéant, le <u>type de traçabilité</u>.</p> <p>Dans le cas d'une certification de groupe, la direction du groupe garantit que les membres du groupe reçoivent un reçu pour chaque livraison du membre du groupe au groupe ou à un intermédiaire, en précisant le nom du membre du groupe, l'identité du membre du groupe, la date, le type de produit et le volume.</p> <p><i>Veillez consulter A-05-SCRL-B-CH - Annexe Traçabilité</i></p>			✓	✓
2.1.6	<p>Les <u>livraisons</u> de produits certifiés ne dépassent pas la production totale (pour les exploitations agricoles), les achats de produits certifiés plus les stocks restants de l'année précédente.</p>			✓	✓



Lisez les exigences et leur applicabilité avant de passer à la page suivante

## 2.1.5

# Les produits vendus comme certifiés peuvent être retracés jusqu'à l'exploitation agricole(s) certifiée(s)

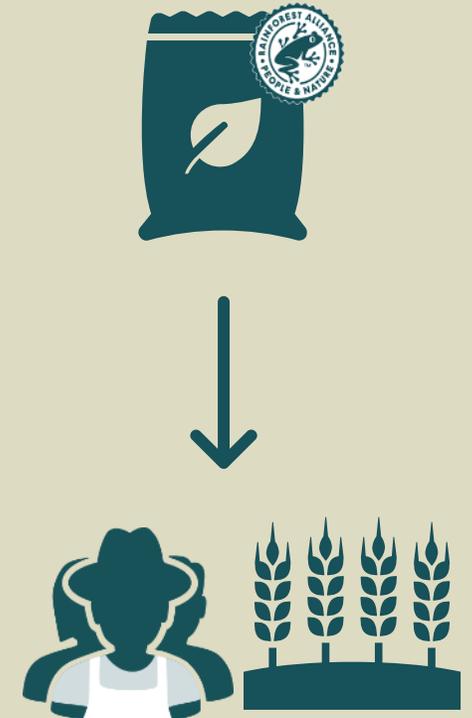
Tout d'abord, Sonia s'assure que la **direction** garde tous les **documents d'achat** et **de vente** de tous les produits pour leurs **propres dossiers**.

Ces **documents** doivent inclure des informations sur :

- **La date**
- **Le type de produit**
- (Pourcentage de) **volume certifié**
- **Types de traçabilité**

Si la livraison est effectuée par un membre du groupe, Sonia s'assure de garder un enregistrement supplémentaire du **nom du membre** et de l'**ID du membre**.

*Veillez consulter : Annexe Traçabilité*



## 2.1.5

# Dans la certification de groupe, la direction du groupe s'assure que les membres du groupe reçoivent un reçu pour chaque livraison

Ensuite, Sonia s'assure que **chaque fois** qu'un membre du groupe livre des produits, **un reçu est émis**. Ce reçu garde une trace de toutes les livraisons et aide à maintenir des **dossiers précis**.

Le reçu doit inclure les informations suivantes :

- Le nom du membre du groupe
- L'ID du membre du groupe
- La date de livraison
- Le type de produit livré
- Le volume du produit livré

NOTA DE INGRESO  
CACAO EN BABA  
ZONA SISA  
N° 000601

SEÑOR: *Lesh Forbis Juane ma*  
Código: *082-161010* DNI:  
COMITE: *Banda de pistones TECHA 19/10/16*

Cantidad Sacos Kg.	Peso Bruto En Baba Kg.	Factor de Conversión %	Peso Neto Seco Estimado Kg.
<i>03</i>	<i>115.5</i>	<i>0.35</i>	<i>40.42</i>

Acopio  Prepago   
Orgánico  Convencional

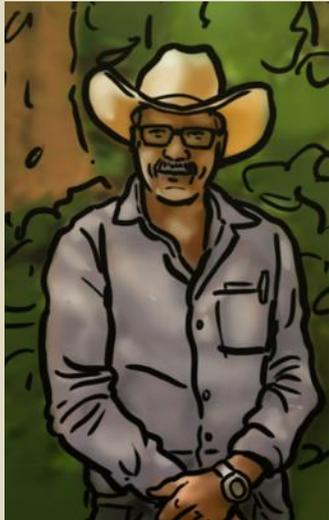
Firma Acopiador \_\_\_\_\_ Firma Socio@ \_\_\_\_\_

En suivant ces étapes, Sonia s'assure que **tous les produits certifiés peuvent être retracés jusqu'à leurs exploitations agricoles certifiées**, maintenant la transparence et la responsabilité.



## Etude de cas

Regardons un exemple de cas dans un groupe de producteurs de cacao.



Lorsque James, un membre du groupe, livre des fèves de cacao au groupe de Sonia, Sonia enregistre les détails de la livraison dans le **registre de comptabilité du groupe**.

Les détails incluent le **nom du membre**, **l'ID du membre**, **le type de produit**, et **le volume**. Sonia garde également **tous les enregistrements de vente dans le même registre**.

Ce registre est la source unique d'informations de traçabilité pour le groupe.



?

**Ces pratiques de tenue de dossiers sont-elles suffisantes ?**

*Réfléchissez à la réponse avant de passer à la page suivante*

## Etude de cas - Solution

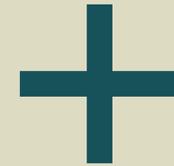
**La réponse est « Non »**, les pratiques de tenue de dossiers ne sont **pas** suffisantes dans le groupe de Sonia.

Le groupe enregistre les livraisons, mais uniquement dans le registre de comptabilité du groupe.

**Dans ce scénario, la direction du groupe ne remet pas de reçus aux membres.**

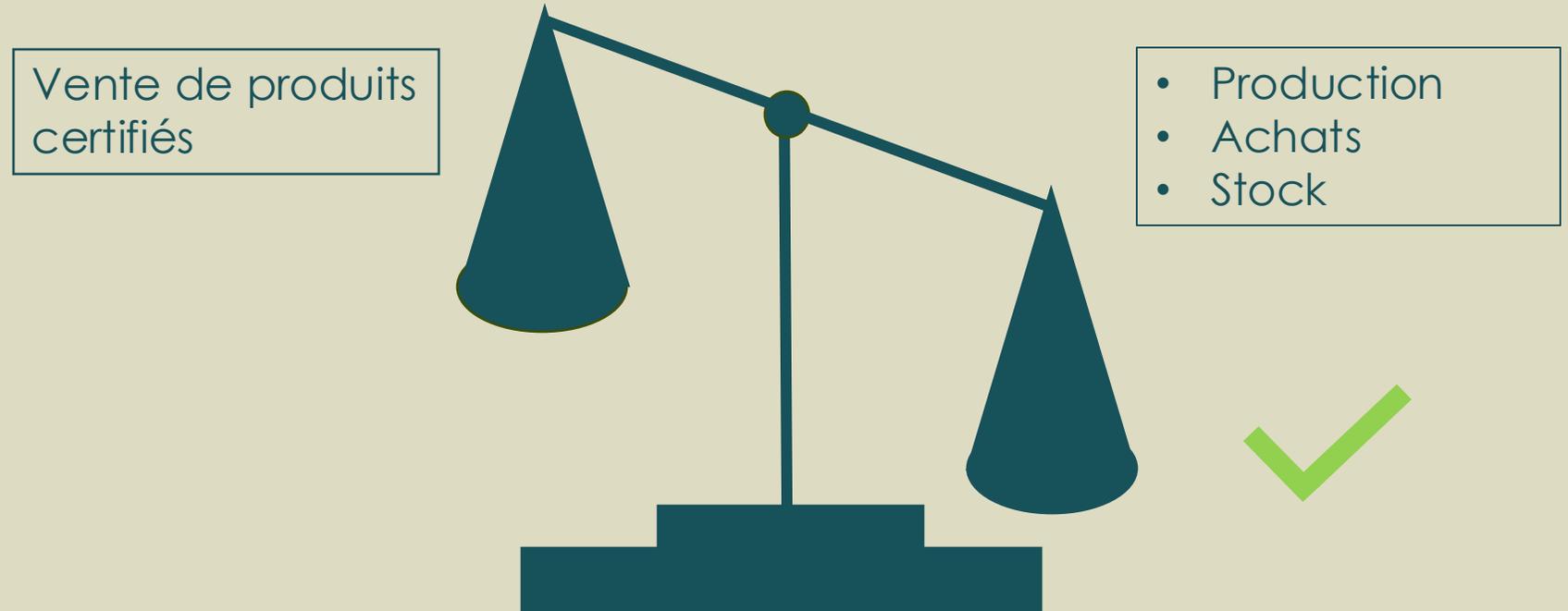
Par conséquent, cela ne répond pas entièrement à l'exigence 2.1.5.

Pour se conformer, un membre du groupe doit recevoir un **reçu à chaque fois** qu'un produit est livré.



## 2.1.6

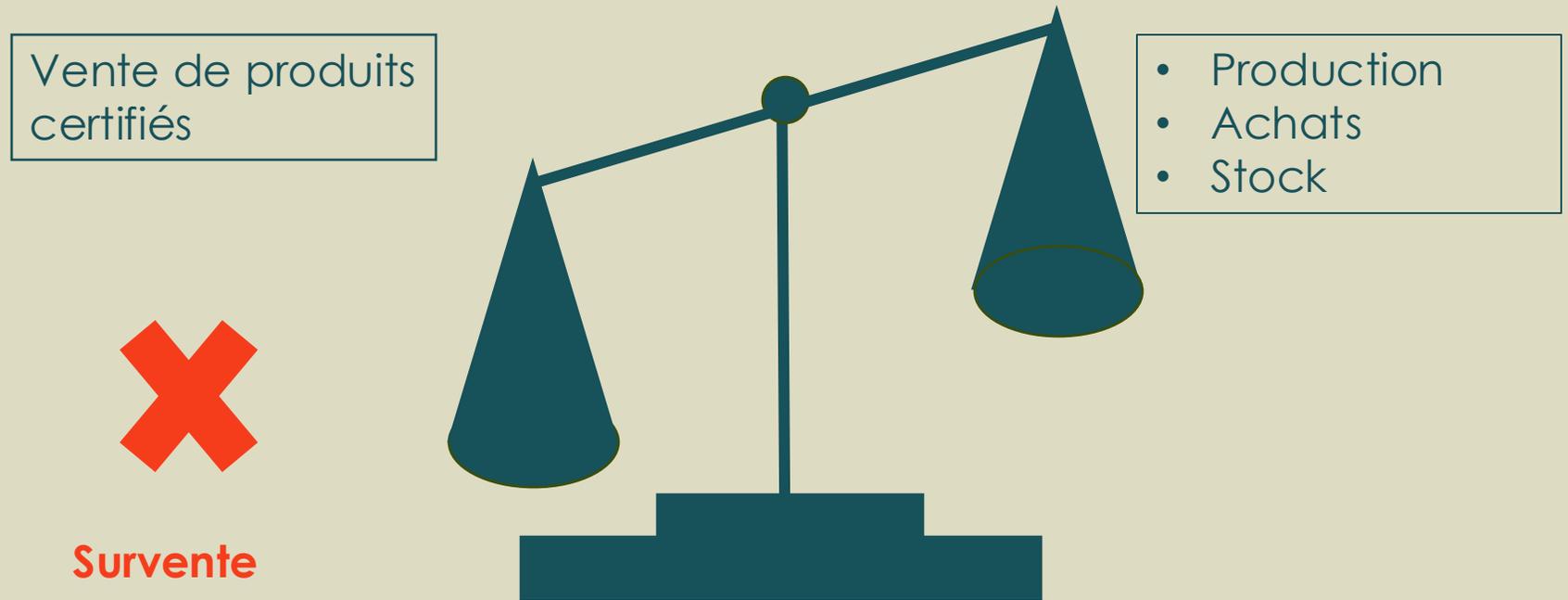
Les ventes de produits certifiés ne doivent pas dépasser la production totale, les achats et le stock restant de l'année dernière



**Les ventes totales** de produits certifiés doivent être **inférieures à la somme totale de la production** ou **d'achat** de produits certifiés et le **solde de stock restant** de l'année précédente. De cette façon, on s'assure que Sonia dispose d'un volume suffisant de produits certifiés disponibles à la vente.

## 2.1.6

# Survente : Vendre plus que ce qui est produit ou acheté



Si les ventes totales de produits certifiés sont supérieures à la somme de la production totale ou des achats de produits certifiés et du solde de stock restant de l'année précédente, cela indique que Sonia vend plus que ce qu'elle produit ou achète. Cela est considéré comme **survente** : **le volume total vendu comme certifié peut ne pas provenir de sources certifiées.**

## Etude de cas

Examinons le cas suivant dans le groupe de producteurs de thé de Sonia.



Le groupe de Sonia a récolté un total de **180 sacs** de feuilles de thé auprès de membres du groupe comme James.

Selon le registre des transactions de vente, le groupe de Sonia a vendu **200 sacs** de thé **cette année**.

Le groupe avait également **30 sacs** de **stock** restant de l'année dernière dans l'entrepôt.

?

**Le groupe de Sonia vend-il trop ?**

*Réfléchissez à la réponse avant de passer à la page suivante*

## Etude de cas - Solution

La réponse est « Non », le groupe de Sonia ne vend pas trop.

Le groupe avait **30** sacs de l'année dernière, et **180** sacs de cette année, ce qui fait **210** sacs au total.

Le groupe a vendu **200** sacs, ce qui est moins que **210** sacs. Par conséquent, le groupe de Sonia répond à l'exigence 2.1.6.



N°	Exigences fondamentales	Certification de groupe			Certific. indiv.
		Petites exp. agricoles	Grandes exp. agricoles	Direction du groupe	Petites/Grandes
2.1.7	Il n'y a pas de <u>double vente</u> des volumes. Dès qu'un volume est vendu sous la norme Rainforest Alliance, une norme conventionnelle, ou tout autre programme ou initiative de durabilité, il ne peut plus être mis en vente.  <i>Veillez consulter A-05-SCRL-B-CH - Annexe Traçabilité</i>			✓	✓
2.1.8	Les membres du groupe conservent les reçus des ventes (électronique ou physique), y compris le nom du membre du groupe, le numéro d'identification du membre, la date, le type de produit et le volume.	✓	✓		
2.1.9	La méthodologie correcte utilisée pour le calcul des facteurs de conversion est démontrée et documentée pour chaque produit certifié et rapportée en conséquence dans la <u>plateforme de traçabilité</u> .  S'applique aux grandes exploitations d'un groupe dès lors que la transformation fait partie de leur champ d'application.  <i>Veillez consulter A-05-SCRL-B-CH - Annexe Traçabilité</i>		✓	✓	✓
2.1.10	L'équipement utilisé pour définir le poids ou le volume de produit certifié est calibré annuellement.		✓	✓	✓

Lisez les exigences et leur applicabilité avant de passer à la page suivante

## Pas de double vente de volumes

La double vente signifie **vendre le même produit certifié sous deux labels différents**. Cela n'est pas autorisé.

Regardons cet exemple :

La ferme d'Amina est certifiée à la fois **Rainforest Alliance** et **bio**.

- Amina produit **deux sacs et** vend ces sacs à une usine comme **certifié Rainforest Alliance**.
- Elle vend également les mêmes **deux sacs** à une autre usine comme **certifié bio**.



**C'est une double vente et ce n'est pas autorisé.** Elle ne doit **pas** vendre le même produit sous plusieurs systèmes de certification .

## Qu'est-ce que la double vente ?



Regardons un autre exemple :

- Amina a **deux sacs** de produits, et elle vend ces sacs à une usine comme **certifié Rainforest Alliance**.
- Amina a **deux sacs de plus**, et elle vend ces sacs à une usine comme **certifié bio**.
- Amina produit **deux sacs supplémentaires** et les vend à une usine comme certifiés à la fois Rainforest Alliance et bio, **sous un contrat**.



C'est **pas** une double vente et c'est **autorisé**.



*Veuillez consulter : Annexe Traçabilité*

## Etude de cas

Regardons la ferme d'Amina, qui possède à la fois la **certification Rainforest Alliance** et la **certification Fairtrade**.



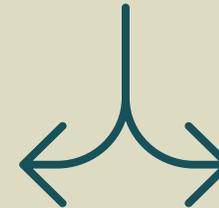
Un exportateur a acheté **cinq tonnes de café** à la ferme d'Amina.

- À partir de ce lot, l'exportateur a vendu **trois tonnes** de café comme **certifié Fairtrade** à l'importateur A.
- L'exportateur a également vendu **trois tonnes** de café comme **certifié Rainforest Alliance** à l'importateur B.

L'exportateur achète 5 tonnes



L'importateur A achète 3 tonnes



L'importateur B achète 3 tonnes

?

Est-ce un cas de double vente ?

Réfléchissez à la réponse avant de passer à la page suivante

## Etude de cas - Solution

La réponse est « Oui », c'est **une double vente** et ce n'est pas autorisé.

L'exportateur a acheté **5 tonnes** de café à la ferme d'Amina et a vendu **3 tonnes** comme certifié Fairtrade.

Par conséquent :

seules **2 tonnes** devraient être **disponibles** à vendre comme Rainforest Alliance.



L'entreprise a vendu **3 tonnes** comme **Rainforest Alliance** certifiées, ce qui indique **une double vente**.



## 2.1.8

# Les membres du groupe conservent les reçus de vente

La ferme de James fait partie du groupe de Sonia.

Il doit **conserver tous les reçus de vente** (électroniques ou physiques).

Les reçus doivent inclure :

- **Nom du membre du groupe**
- **ID du membre du groupe**
- **Date**
- **Le type de produit**
- **Volume.**



NOTA DE INGRESO  
CACAO EN BABA  
Jr. San Martín 514 Lamas  
Telf: (042) 543389

ZONA SISA  
N° 000601

SEÑOR: *Lesli Forde Tuama*  
Código: *CB2 - 161010* DNI:  
COMITE: *Bomba de pistones* FECHA: *14.10.16*

Cantidad Sacos Kg.	Peso Bruto En Baba Kg.	Factor de Conversión %	Peso Neto Seco Estimado Kg.
<i>0.3</i>	<i>115.5</i>	<i>0.35</i>	<i>40.42</i>

Acopio  Prepago   
Orgánico  Convencional

Firma Acopiador *[Signature]* Firma Soci@ *[Signature]*

James doit conserver les reçus dans un endroit sûr pour ne pas les perdre.

## La méthodologie correcte pour le calcul des facteurs de conversion est démontrée et documentée



En tant que responsable de groupe, Sonia doit suivre un ensemble de règles lors du **traitement** et **fabrication** de ses produits pour s'assurer que tout est correctement suivi.

Cela est dû au fait que un **produit** est **traité**, son **volume** ou **poids réduit**.

Sonia doit donc appliquer un **facteur de conversion raisonnable** pour chaque étape de la transformation.



## 2.1.9

# La conversion doit être enregistrée dans la plateforme de traçabilité

Lorsque Sonia traite son café de la parche au café vert, **le volume change.**

Ce changement est appelé '**conversion,**' et Sonia doit l'enregistrer dans la **plateforme de traçabilité** avant de vendre le café torréfié.



*Veillez consulter : Annexe Traçabilité*

## 2.1.9

# La fabrication doit être enregistrée dans la plateforme de traçabilité

Lorsque Sonia fabrique un **nouveau produit**, comme un mélange de café multi-ingrédients, le **volume ne change pas**.

Elle doit toujours **déclarer** cette **fabrication** dans la **plateforme de traçabilité** avant de vendre le nouveau produit.



*Veillez consulter : Annexe Traçabilité*

## 2.1.10

# L'équipement utilisé pour définir le poids ou le volume de produit certifié est calibré annuellement



James utilise des boîtes pour **mesurer** le **volume** de café dans son exploitation agricole.

Ces boîtes sont des **équipements** et doivent être **calibrées**.

Cela signifie que leur **hauteur**, **largeur**, et **profondeur** doivent avoir des **centimètres** exacts.

L'année de calibration est indiquée sur la boîte.



**Ceci est pour éviter des erreurs dans les volumes mesurés** au cas où la boîte serait, par exemple, **déformée par de nombreuses années d'utilisation**.



**RAINFOREST  
ALLIANCE**

[rainforest-alliance.org](https://rainforest-alliance.org)